Initiales du maire

_____

_____

Initiales du secrétaire/trésorier

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

Le 3 juin 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2019, à la salle du conseil, formant quorum sous la présidence de M. Gérald Grenier, maire, et à laquelle séance sont présents :

M. David Trépanier
M. Marco Grenier
M. Jesen Pomerleau
M. Marco Lachance
M. Robin Rodrigue

Est absent :

Caroline Groleau, directrice générale et secrétaire-trésorière-adjointe est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

Réflexion et mot de bienvenue
Ordre du jour
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019
Correspondance
Affaires nouvelles

- Résolution : Dossier Frappier règlement à amiable
- Résolution : Autorisation de signature pour le règlement du dossier 350-17-000012-180
- Résolution : Abrogation de la résolution 2019-01-360 octroyant le mandat à une firme indépendante pour l'inspection en bâtiment et en environnement
- Résolution : Embauche d'une firme indépendante pour l'inspection en bâtiment et en environnement
- Résolution : Adoption d'une politique de traitement des plaintes
- Résolution : Acceptation de l'avenant de modification –AM-05 Rév. de SNS Lavalin- pour le dossier Égout et protection incendie sur la nouvelle rue
- Résolution : Acceptation de l'avenant de modification –AM-07 Rév. de SNC Lavalin – pour le dossier Égout et protection incendie sur la nouvelle rue
- Résolution : Acceptation de l'avenant de modification –AM-09 Rév. de SNC Lavalin – pour le dossier Égout et protection incendie sur la nouvelle rue
- Résolution : Demande de consentement municipal / MTQ – pour terminer les travaux de l'entreprise Énergir S.E.C.
- Résolution : Demande de permission de voirie pour Transports Québec- en regard des travaux de protection incendie et égouts dans l'accotement et réfection des lieux, sur la nouvelle rue
- Résolution : Contrat pour les travaux de l'Avenue du Parc – phase 1

  Résolution : Diffusion du rapport du maire sur les faits saillants du Rapport financier et du rapport du vérificateur externe sur le territoire de la municipalité
- Résolution : Offre de services de récupération de gros rebuts
- Résolution : Abat-poussière 2019
- Résolution : Tarification des bains libres – Camp de jour de la municipalité d'East Broughton
- Résolution : Souper des Municipalités 2019
- Résolution : Acceptation des comptes à payer

Varia
Période de questions
Date de la prochaine séance
Levée de la séance

Réflexion et mot de bienvenue

La session est ouverte à 19h43 par le maire qui fait la réflexion et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2019-06-103 Ordre du jour

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Marco Grenier
Appuyé par M. David Trépanier
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toutes modifications.

Adoptée

Adoption de procès-verbal

2019-06-104 Séance ordinaire du 6 mai 2019

Considérant que tous les membres de ce Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et qu'ils l'ont lu;

Il est proposé par M. Marco Lachance
Appuyé par M. Robin Rodrigue
Et résolu unanimement que ce procès-verbal soit accepté tel que présenté avec dispense de lecture.

Adoptée

Correspondance

La directrice générale / secrétaire-trésorière-adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 mai 2019 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

Affaires nouvelles

Avis de poste vacant au siège #1 poste occupé jusqu'au 6 mai 2019 par M. Michel Gagné. On doit donc mettre le poste en élection.

2019-06-105 Résolution : Dossier Frappier règlement à l'amiable pour une somme de 15 000$

Il est proposé par M. Marco Lachance
Appuyé par M. Robin Rodrigue
Et résolu unanimement de payer la franchise d'assurance de 5 000$ à la compagnie d'assurance La Mutuelle des municipalités du Québec, pour le dossier Frappier afin de régler le dossier d'assurance 172642-40-SG.

Adoptée

2019-06-106 Résolution : Autorisation de signature pour le règlement hors cour (André Frappier et Chantal Lefebvre c. municipalité de sainte-Clotilde-de-Beauce pour le règlement du dossier 350-17-000012-180

ATTENDU QUE la demande introductive d'instance par le biais de laquelle monsieur Frappier et madame Lefebvre réclament à la Municipalité la somme de 140 579,38 $ en dommages-intérêts relativement à l'émission d'un permis par la Municipalité pour la construction d'un garage comprenant un aire habitable;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de régler hors Cour le litige les opposants et de signer une transaction et quittance sans admission aucune mais uniquement dans le but d'éviter les coûts, les risques et les aléas rattachés à un procès;

ATTENDU QUE c'est la Mutuelle des Municipalités du Québec qui a pris fait et cause pour la Municipalité dans ce dossier et que c'est cette dernière qui indemnisera monsieur Frappier et madame Lefebvre dans le cadre du règlement hors Cour intervenu, sous réserve pour la Municipalité d'assumer le montant de sa franchise;

Il est proposé par M. Marco Grenier
Appuyé par M. Robin Rodrigue
Et résolu d'autoriser le Maire Gérald Grenier et la directrice générale madame Caroline Groleau à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Clothilde-de-Beauce tous les documents nécessaires relativement au règlement hors Cour intervenu dans le dossier opposant la Municipalité à André Frappier et Chantal Lefebvre (no cour : 350-17-000012-180).

Adoptée

2019-06-107 Résolution : Abroger la résolution 2019-01-360 octroyant le mandat à une firme indépendante pour l'inspection en bâtiment et en environnement

Considérant que la firme WGT s'est dissociée de l'un de ses associés, M. Luc Rondeau qui occupait les fonctions d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

Considérant que la firme WGT a cédé l'offre de services- auprès de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce à M. Luc Rondeau dans le cadre de la fin de leur association;

Il est proposé par M. David Trépanier
Appuyé par M. Marco Grenier
Il est donc résolu que la municipalité abroge la résolution 2019-01-360 octroyant le mandat de la firme WGT pour le mandat annuel en inspection des bâtiments et en environnement. Ceci est effectif à compter du 20 mai 2019.

Adoptée

2019-06-108 Résolution : Embauche d'une firme indépendante pour l'inspection en bâtiment et en environnement

Considérant que la firme WGT a cédé l'offre de services auprès de la municipalité de Saint-Clotilde-de-Beauce à son ex-associé, M. Luc Rondeau, ainsi qu'à Mme. Myriam Bolduc relativement aux fonctions d'inspecteur en bâtiment et environnement;

Considérant que M. Luc Rondeau opère désormais l'entreprise 9398-1686 Québec Inc. ;

Considérant l'offre de services de la firme 9398-1686 Québec Inc. qui nous propose que le mandat et les coûts de service restent les mêmes, soient un mandat annuel de 10 à 15 heures par semaine pour une période de 48 semaines au coût de 433.00 $ par semaine plus taxes. ;

Il est proposé par M. Marco Lachance
Appuyé par M. Robin Rodrigue
Il est donc résolu que la municipalité octroie la firme 9398-1686 Québec Inc. pour le mandat annuel en inspection des bâtiments et en environnement. Lequel sera effectif à compter du 20 mai 2019.

Adoptée

2019-06-109 Résolution : Adoption d'une politique de traitement des plaintes

Attendu qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat;

Attendu que la Municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

Attendu que la directrice générale, secrétaire-trésorière est désignée responsable de la procédure du traitement des plaintes;

Attendu que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

En conséquence,
Il est proposé par M. David Trépanier
Appuyé par M. Marco Grenier
Et résolu unanimement qu'une politique de traitement des plaintes soit adoptée.
Les élus reconnaissant avoir reçu copie de la politique de traitement des plaintes, laquelle est adoptée comme si elle était ici au long récitée. La politique sera conservée aux archives municipales.

Adoptée

2019-06-110 **Résolution : Acceptation de l'avenant de modification- AM -05 Rév. de SNC Lavalin – pour le dossier « Égout et protection incendie sur la nouvelle rue ».**

Il est proposé par M. Robin Rodrigue
Appuyé par M. Marco Lachance
Et résolu unanimement d'accepter l'avenant de modification AM-05 Rév.(Drains pour fermeture de fossé) de l'entreprise Les Constructions de l'Amiante Inc. engendrant un coût supplémentaire de 15 457.94 $ taxes incluses pour les travaux de prolongement des égouts et de protection incendie sur la nouvelle rue.

Ce montant sera acquitté à même le surplus accumulé

Adoptée

2019-06-111 **Résolution : Acceptation de l'avenant de modification- AM -07 Rév. de SNC Lavalin – pour le dossier « Égout et protection incendie sur la nouvelle rue».**

Il est proposé par M. Marco Lachance
Appuyé par M. Robin Rodrigue
Et résolu unanimement d'accepter l'avenant de modification AM-07 Rév.(Ilot en face du #976 Rue Principale (station de services) de l'entreprise Les Constructions de l'Amiante Inc. engendrant un coût supplémentaire de 14 493.83 $ taxes incluses pour les travaux de prolongement des égouts et de protection incendie sur la nouvelle rue.

Ce montant sera acquitté à même le surplus accumulé

Adoptée

2019-06-112 **Résolution : Acceptation de l'avenant de modification- AM -09 Rév. de SNC Lavalin – pour le dossier « Égout et protection incendie sur la nouvelle rue».**

Il est proposé par M. Marco Grenier
Appuyé par M. David Trépanier
Et résolu unanimement d'accepter l'avenant de modification AM-09 Rév.(Béton bitumineux au 974, Rue principale) de l'entreprise Les Constructions de l'Amiante Inc. engendrant un coût supplémentaire de 13.91 $ taxes incluses pour les travaux de prolongement des égouts et protection incendie sur la nouvelle rue.

Ce montant sera acquitté à même le surplus accumulé

Adoptée

2019-06-113 Résolution : Demande de consentement municipal / MTQ – pour terminer les travaux de l'entreprise Énergir S.E.C

Considérant que Energir S.E.C. n'a pas terminé tous ses travaux de conduites de gaz naturel dans la municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce;

Considérant qu'une demande d'autorisation de Energir S.E.C. a été demandée à la municipalité et au MTQ pour terminer ses travaux;

Il est proposé par M. Marco Lachance
Appuyé par M. Marco Grenier
Et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Pomerleau, inspecteur municipal, à signer le consentement municipal / MTQ afin que Energir S.E.C. (auparavant désignée Société en commandite Gaz Métro) puisse terminer ses travaux;

Adoptée

2019-06-114 Résolution : Demande de permission de voirie pour Transports Québec– en regard des travaux de protection incendie et d'égouts dans l'accotement ainsi que la réfection des lieux, sur la nouvelle rue

Considérant que Transport Québec doit intervenir en regard des travaux de prolongement des égouts et de protection incendie sur la nouvelle rue ;

Considérant qu'une demande d'autorisation a été faite par SNC Lavalin afin de permettre à Transports Québec d'exécuter des travaux;

Il est proposé par M. Robin Rodrigue
Appuyé par M. David Trépanier
Et résolu unanimement d'autoriser Mme. Caroline Groleau, directrice-générale-secrétaire-trésorière-adjointe à signer la permission de voirie afin que Transport Québec puisse exécuter ses travaux;

Adoptée

2019-06-115 Résolution : Contrat pour les travaux de l'Avenue du Parc – phase 1

Attendu qu'une demande de soumissions par appel d'offres public fut faite en vue des travaux sur l'Avenue du Parc – phase 1;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 mai 2019;

Attendu que les soumissionnaires ont déposés les soumissions ci-dessous lesquelles sont taxes incluses :

- Excavation Maggy Inc. : 199 302.75 $
- Les Constructions Binet Inc. : 199 543.43 $
- Excavations Drouin Doris Inc. : 200 786.79 $
- Les Pavages de Beauce Ltée. : 201 024.87 $
- Constructions Abénaquis Inc. : 206 727.58 $
- Cité Construction TM Inc. : 209 970.25 $
- Lafontaine et fils Inc. 219 132.12 $
- Les Constructions de l'Amiante Inc. : 226 578.93 $
- Excavation Bolduc Inc. : 228 554.99 $

Attendu que les trois soumissions les plus basses ont été analysées;

Attendu que les trois soumissions analysées sont conformes;

Attendu que la recommandation de Tetra Tech QI Inc est d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Excavation Maggy Inc.;

Il est proposé par M. Robin Rodrigue

Appuyé par M. Marco Grenier
Et résolu unanimement d'octroyer le contrat de réfection de la route de l'Avenue du Parc à Excavation Maggy Inc. pour le montant soumissionné ci-haut indiqué et corrigé.

Adoptée

2019-06-116 Résolution : Diffusion du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe sur le territoire de la municipalité

Il est proposé par M. David Trépanier
Appuyé par M. Marco Lachance
Et résolu unanimement de diffuser le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe sur le site internet de la municipalité.

Adoptée

Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

M Gérald Grenier, maire, fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de 2018.

Le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ont été effectués par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. Voici les faits saillants :

- Revenus de fonctionnement : 1 225 708 $
- Dépenses de fonctionnement : 1 196 556 $
- Surplus accumulé non affecté : 398 249 $
- Surplus accumulé affecté : 92 708 $
- Fonds de roulement : 54 439 $
- Revenu de carrière-sablière reporté : 142 849 $

2019-06-117 Résolution : Offre de services de récupération de gros rebuts

Considérant l'offre de services des Services Sanitaires Denis Fortier Inc. pour la récupération de nos gros rebuts à leur centre de tri lors de la collecte des gros déchets qui se fera le 13 mai 2019;

Considérant que le prix soumis par Services Sanitaires Denis Fortier Inc. est de 98.42 $ la tonne métrique plus taxes et qu'il est pratiquement du même montant que l'an passé.

Considérant que je n'ai reçu aucune autre offre de prix pour l'enfouissement au site de la Régie intermunicipale de la région de Thetford)

Il est proposé par M. David Trépanier
Appuyé par M. Robin Rodrigue

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de Services sanitaires Denis Fortier au prix de 98.42 $ la tonne plus taxes.

Adoptée

2019-06-118 Résolution : Abat-poussière 2019

Il est proposé par M. Marco Grenier
Appuyé par M. Marco Lachance
Et résolu unanimement d'autoriser M. Claude Pomerleau, inspecteur municipal, à signer le contrat avec Les Entreprises Bourget Inc. pour l'abat-poussière 2019 au montant de 20 735.00 $ plus taxes.

Adoptée

2019-06-119 Résolution : Tarification des bains libres – Camp de jour de la municipalité d'East Broughton

Considérant que le tarif des bains libres pour les non-résidents est de 2 $ / enfant et 3 $ / adulte;

Considérant que la municipalité d'East Broughton a fait la demande pour avoir un tarif pour leur camp de jour;

Considérant qu'ils seraient présents aux bains libres de 3 à 4 fois par semaine pendant 8 semaines, durant 1 heure chaque fois;

Considérant qu'il y aurait 18 enfants et 2 moniteurs présents à chaque fois;

Il est proposé par M. Robin Rodrigue
Appuyé par M. Marco Grenier
Et résolu unanimement de proposer le tarif de 850 $ au camp de jour de la municipalité d'East Broughton pour une présence de 3 à 4 fois par semaine durant 8 semaines et ce pendant 1 heure chaque fois. Le camp de jour d'East Broughton devra respecter la limite de 18 enfants et 2 moniteurs par bains libres.

Adoptée

2019-06-120 Résolution : Souper des Municipalités 2019

Il est proposé par M. Marco Grenier
Appuyé par M. David Trépanier
Et résolu unanimement d'autoriser M. Gérald Grenier, Maire ainsi que sa conjointe à assister au souper organisé par la MRC des Appalaches dans le cadre du «Souper des municipalités». Ce souper aura lieu le vendredi 31 mai 2019 à 18h00 à la Salle de l'Association sportive et de bienveillance du Lac-de-L'Est, de la paroisse de Disraeli et le coût à défrayer par la municipalité est de 45 $ par personne.

Étant donné que cette activité en est une qualifiée de «protocolaire», les coûts exigés pour les repas des conjoints sont payés par la municipalité.

Mme Caroline Groleau, directrice-générale-secrétaire-trésorière-adjointe est autorisée à faire le paiement à la MRC des Appalaches selon le nombre de participants.

Adoptée

2019-06-121 Résolution : Acceptation des comptes à payer

Les élus ayant pris connaissance des comptes à payer, ils autorisent le paiement des comptes au montant total de 22 630.45 $.

Il est proposé par M. David Trépanier
Appuyé par M. Marco Grenier
Et résolu unanimement d'accepter et de payer les comptes présentés.

Adoptée

Je, Caroline Groleau, directrice générale / secrétaire-trésorière-adjointe, certifie que la Municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Varia

Période de questions

Date de la prochaine séance

Le 2 juillet 2019

Initiales du maire

_____

_____

Initiales du secrétaire/trésorier

2019-06-122 Levée de la séance

Il est proposé par M. Marco Lachance
Appuyé par M. Marco Grenier
Et résolu unanimement de lever la séance à 21h45.

Adoptée

Gérald Grenier
Maire

Caroline Groleau
Dir. gén./secr.-très-adj.

Je, Gérald Grenier maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.